ACADÉMIE DE POITIERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Vienne

A transmettre au bureau DPE 5
Lors de la phase de vérification du barème
du mardi 13 mai 2025 au mardi 27 mai 2025

Annexe 1 : Outil de calcul du barème

Mouvement départemental 2025

A transmettre UNIQUEMENT en cas de contestation de votre barème

NOM ……....	**PRENOM**……..
M. : ☐ Mme : ☐	Titulaire : ☐ Stagiaire : ☐

Majorations de barème (selon votre situation)	Points	A cocher
FICHE N°7 **Ancienneté générale de service au 31/12/2024 :** **Nombre d'années :** ☐ **Nombre de mois :** ☐ **Nombre de jours :** ☐ **Rappel du calcul : 5 points + 1 an = 1point ; 1 mois = 1/12ème de point (0,083 pts) ; 1 jour = 1/360ème de point (0,003 pts)** *Exemple : Ancienneté de service de 11 ans, 6 mois et 4 jours =5 + 11 + 6x0,083 + 4x0,003 = 16,51 pts*		
FICHE N°7 **Echelon détenu au 31/08/2024 pour les titulaires ou au 01/09/2023 pour les non-titulaires au 31/08/2024 :** **Instituteurs Nombre de points :** ☐ **PE CN Nombre de points :** ☐ **PE HC Nombre de points :** ☐ **PE CE Nombre de points :** ☐		
FICHE N°7 **Enseignant concerné par une mesure de carte scolaire en 2025 (fermeture de poste)**, sur tous les vœux.	5 points	☐
Enseignant concerné par une mesure de carte scolaire en 2023-2024 et en 2024-2025 (fermeture de poste), sur tous les vœux.	10 points	☐
Enseignant concerné par une mesure de carte scolaire en 2025 (fermeture d'école), sur tous les vœux.	10 points	☐
Enseignant concerné par une mesure de carte scolaire en 2023-2024 et en 2024-2025 (fermeture d'école), sur tous les vœux.	20 points	☐
Enseignant concerné par une mesure de carte scolaire en 2025 (fusion d'écoles), sur tous les vœux.	5 points	☐
Enseignant concerné par une mesure de carte scolaire en 2025 (création ou évolution d'un RPI), sur tous les vœux.	5 points	☐
Directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire en 2025 (fusion d'écoles), sur des vœux de direction d'école	15 points	☐
Directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire en 2025 (fusion d'écoles), sur des vœux autres que ceux de direction d'école	5 points	☐
Directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire en 2025 (fermeture d'école), sur des vœux de direction d'école	15 points	☐
Directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire en 2025 (fermeture d'école), sur des vœux autres que ceux de direction d'école.	10 points	☐
Directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire en 2025 (création ou évolution d'un RPI), sur des vœux de direction d'école.	15 points	☐
Directeur d'école concerné par une mesure de carte scolaire en 2025 (création ou évolution d'un RPI), sur des vœux autres que ceux de direction d'école.	5 points	☐
FICHE N°7 **Directeur d'école faisant fonction en 2024/2025** (**majoration sur ce poste**) **L'inscription sur la liste d'aptitude de directeur en 2025 est obligatoire.** **Nombre d'années consécutives sur le poste occupé (2024-2025 compris) : …… an(s) (1 point/année)**	5 points …..point(s)	☐ ☐
FICHE N°7 **Directeur d'école ayant exercé sur le même poste pendant au moins 3 ans consécutifs**, **l'année scolaire 2024-2025 incluse** (majoration sur tous les vœux)	5 points	☐

FICHE N°7 **Exercice en éducation prioritaire (REP/REP+) (non cumulable avec la majoration liée à l'exercice en QPV)** **Exercice pendant au moins 3 ans consécutifs** quelle que soit la quotité d'exercice, **l'année scolaire 2024-2025 incluse** (majoration sur tous les vœux). **Exercice pendant au moins 5 ans consécutifs** quelle que soit la quotité d'exercice, **l'année scolaire 2024-2025 incluse** (majoration sur tous les vœux).	5 points 7 points	☐ ☐
FICHE N°7 **Exercice dans les écoles situées dans un quartier politique de la ville ou situées à proximité immédiate d'un quartier politique de la ville (non cumulable avec la majoration liée à l'exercice en éducation prioritaire) :** **Exercice pendant au moins 3 ans consécutifs** quelle que soit la quotité d'exercice, **l'année scolaire 2024-2025 incluse** (majoration sur tous les vœux). **Exercice pendant au moins 5 ans consécutifs** quelle que soit la quotité d'exercice, **l'année scolaire 2024-2025 incluse** (majoration sur tous les vœux).	5 points 7 points	☐ ☐
FICHE N°7 **Exercice en école relevant du rural isolé pendant au moins 3 ans consécutifs,** quelle que soit la quotité d'exercice, **l'année scolaire 2024-2025 incluse** (majoration sur tous les vœux).	5 points	☐
FICHE N°7 **Exercice dans l'ASH** (majoration sur tous les vœux, ASH ou autres) Personnels non spécialisés ayant exercé **sur un poste en ASH en 2024-2025 (y compris comme brigade ASH), quelle que soit la quotité de service.**	5 points	☐
FICHE N°9 **Majoration de mutation au titre du handicap** *Joindre toute pièce justificative*	50 points	☐
FICHE N°9 **Enfant souffrant d'une maladie grave** *Joindre toute pièce justificative* **Situation sociale ou médicale graves** *Avis des services médicaux et sociaux en charge des personnels de l'académie*	4 points 4 points	☐ ☐
FICHE N°8 **Nombre d'enfant(s) à charge :** ☐ **Enfants à naître :** ☐ Enfants à naître (joindre un justificatif de grossesse) - *Merci de vérifier dans i-prof que vos enfants sont enregistrés, si ce n'est pas le cas joindre un acte de naissance*	0.5 pt/enfant Plafond à 4.5 points	☐
FICHE N°8 **Rapprochement de conjoint : Nombre d'années de séparation :** ☐ **Lieu d'exercice du conjoint : ……** Séparation de 30 km entre les lieux d'exercice dans le département. ***Joindre une attestation d'employeur précisant le début de la prise de fonction du conjoint.***	5 points + 0.5 point/an Plafond à 12 points	☐
FICHE N°8 **Rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant :** **Nombre d'années de séparation :** ☐ **Lieu de résidence de l'autre détenteur de l'autorité parentale : ……** Séparation de 30 km entre le lieu de travail de l'agent et le lieu de résidence de l'autre détenteur de l'autorité parentale. *Joindre le justificatif de domicile de l'autre détenteur de l'autorité parentale.*	5 points + 0.5 point/an Plafond à 12 points	☐
FICHE N°7 **Caractère répété de la demande** (sur le vœu précis n°1) **Nombre d'années:** ☐ **Préciser le vœu 1 répété : ……**	5 points + 0.5 point/an	☐
		Total Points

Rectorat de Poitiers – Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
DPE 5 – Bureau du 1er degré public
22 rue Guillaume VII le Troubadour – CS 40625- 86022 POITIERS CEDEX
Mail : mouvementdpe5@ac-poitiers.fr